

Rapport du Président

Séance publique
lundi 21 octobre 2024
N° CD-2024-3-9-1
N° applicatif 10406

9 ème Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Direction

Délégation territoriale Nord Alsace

FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE NORD ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Résumé : Avec la Stratégie d'accompagnement et de contractualisation et les Contrats de Territoire Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite impulser une dynamique de coopération et de partenariats qui renforcent la résilience autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement pour chaque territoire d'action.

Pour faire face aux grands défis énergétiques, écologiques, de cohésion sociale et d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a mis en place le Fonds Attractivité Alsace qui a vocation à apporter un soutien financier à la réalisation de projets qui répondent aux enjeux du Territoire Nord Alsace, à des besoins non couverts, porteurs de développement et de transformation des territoires et améliorent le Service public alsacien.

Au titre de ce fonds, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 2 197 885 € afin de soutenir 11 projets, d'approuver les termes des conventions de partenariat à conclure dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace et d'autoriser le Président à les signer, ainsi que les conventions financières, et la convention d'utilisation des installations sportives correspondantes.

1. CONTEXTE

La Collectivité européenne d'Alsace a défini, le 20 juin 2022, une politique d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et a adopté, le 6 février 2023, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux sous la forme d'un Contrat de Territoire d'Alsace, décliné selon les spécificités des 7 territoires d'action alsaciens.

Cette démarche précédée du Tour d'Alsace en 80 jours, des rencontres des territoires et de rendez-vous plus personnalisés au cœur des territoires, est le résultat de l'engagement volontariste de notre collectivité pour répondre, avec les acteurs locaux, aux préoccupations quotidiennes des alsaciens et à leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, se former, se soigner, avoir un emploi...).

Pour répondre à ces besoins, une approche en proximité, territoire par territoire a permis de mobiliser l'intelligence collective et de construire une approche différenciée de l'action publique partagée et adaptée aux réalités de chaque territoire en inscrivant trois grands enjeux : l'attractivité, l'environnement/l'écologie et la cohésion sociale, déclinés en objectifs opérationnels, dans les Contrats de Territoire Alsace.

Cette approche passe notamment par la mise en place de deux nouveaux fonds de soutien financiers aux projets : le Fonds Communal Alsace et le Fonds Attractivité Alsace - ce dernier constituant l'objet du présent rapport - dotés, au total d'une enveloppe budgétaire de 150 M€ sur la période 2022-2025.

Le Fonds Attractivité Alsace (FAA), s'adresse aux projets structurants qui répondent aux enjeux de transformation et de mutation du territoire, à des besoins non couverts, favorisent le développement du territoire et améliorent le Service Public Alsacien.

Ces projets découlent d'une relation partenariale assumée entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet, tant dans la co-construction de la réponse au besoin que dans l'implication du territoire fédéré autour du projet et de sa bonne réalisation.

Le règlement du Fonds Attractivité Alsace prévoit la conclusion de deux types de conventions spécifiques par porteur de projet :

- Une convention de partenariat à intervenir avec les partenaires impliqués dans la bonne réalisation et vie du projet, spécifique, adaptée au contexte territorial, aux besoins à couvrir comportant les engagements particuliers des parties à la convention ;
- Une ou des conventions financières, régissant les relations entre le porteur du projet, bénéficiaire de la subvention et la Collectivité européenne d'Alsace.

2. LES PROJETS DU TERRITOIRE NORD ALSACE

Onze projets du Territoire Nord Alsace sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que les conventions de partenariat et financières y afférentes, pour un montant total maximum de subventions de 2 197 885 €, pour un coût total de dépenses éligibles de 12 419 567 € HT.

Les projets ont été présentés le 7 octobre 2024 à la Commission Territoriale Nord Alsace qui a proposé, par projet, un taux de soutien sur la base d'une dépense éligible, un montant de subvention maximal et les engagements réciproques négociés entre les parties. Seul l'organe délibérant de la Collectivité européenne d'Alsace est compétent pour attribuer les subventions.

Les projets sont présentés ci-dessous par canton, et détaillés dans les tableaux annexés au présent rapport.

Il est précisé pour chacun d'entre eux, les enjeux adoptés dans le Contrat de Territoire Nord Alsace, dans lesquels ils s'inscrivent.

A. CANTON DE BISCHWILLER

Quatre projets du canton de Bischwiller sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 1 012 768 € pour un coût total de dépenses éligibles de 5 841 954 € HT.

A1 – Réalisation d'une Halle de marché couverte, située place de la Liberté à Bischwiller, par la Commune de Bischwiller :

La Ville de Bischwiller envisage de renforcer l'attractivité du marché de la Place de la Liberté, en remplaçant la structure actuelle temporaire installée en 2015 par la construction d'une halle couverte et multifonctionnelle de 747 m². Cette construction au geste architectural fort s'accompagne du réaménagement de la place : traitement du sol, désimperméabilisation, végétalisation et mobilier urbain. Cette nouvelle halle couverte accueillera également les manifestations de la commune (fête de la musique, fête des plantes, festivités de Noël).

Ce projet associe quatre partenaires signataires de la convention de partenariat : la CeA, la Ville de Bischwiller, l'Orchestre d'Harmonie de Bischwiller, la Maison des Associations et de la Culture.

Ce projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires.

Objectif opérationnel : soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

- Enjeu Cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires.

En termes d'engagements réciproques, le maître d'ouvrage s'engage notamment à mener des actions dans le domaine social et environnemental (clauses d'insertion et environnementales dans le marché public, valorisation des invendus auprès de l'épicerie sociale). L'Orchestre Harmonique et la Maison des Associations et de la Culture s'engagent à développer des actions culturelles et musicales sous la halle couverte tout au long de l'année, à travers une programmation dédiée.

Le coût global du projet porté par la Commune de Bischwiller s'élève à 1 581 767 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 1 581 767 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Halle de marché couverte située place de la Liberté à Bischwiller » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Commune de Bischwiller, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 237 265 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 581 767 € HT.

A2 – Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim, par le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs :

Le Gymnase pluri-communal situé 4 rue du Collège à 67410 Drusenheim a été construit en 1979, à proximité immédiate du collège du Rhin. De fait, il est l'équipement sportif principal utilisé par le collège pour les cours d'EPS et pour les activités de l'association sportive du collège (UNSS). Hors du temps scolaire, il accueille également les associations sportives de Drusenheim. Le gymnase bénéficie donc à titre principal au collège du Rhin, dont la gestion relève de la compétence du Département.

Les travaux de rénovation comprennent la création d'un nouveau sol sportif, la mise en place de nouvelles tribunes, la remise en peinture des murs et la réorganisation des espaces de stockage.

Ce projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de services pour nos publics prioritaires.

Objectif opérationnel : renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la prorogation de la gratuité d'accès à l'équipement de deux années complémentaires (en plus de la gratuité en cours répondant à l'ancien contrat de territoire).

Le coût global du projet porté par le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs, s'élève à 493 710 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 493 710 € HT.

Il vous est proposé de :

- contribuer au financement du projet de « Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice du Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 148 113 € représentant 30% d'une dépense éligible de 493 710 € HT,
- et d'approuver la Convention d'utilisation des installations sportives pour le collège public du Rhin de Drusenheim.

A3 - Réhabilitation / extension d'un périscolaire, par la Commune de Drusenheim :

La Commune assure l'accueil périscolaire des enfants sur deux sites distincts à proximité des écoles. Afin d'augmenter la capacité d'accueil du site périscolaire Jacques Gachot, le Conseil municipal a donné, le 8 février 2022, son accord pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 79, rue du général de Gaulle, c'est-à-dire au droit du périscolaire, afin de procéder à des travaux d'extension du site périscolaire.

Les travaux consistent à créer 110 places nouvelles ce qui permettra à la commune de disposer d'une capacité d'accueil de 250 places sur ses deux sites périscolaires.

Ce projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de services pour nos publics prioritaires.
- Objectif opérationnel : renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Dans le cadre de ces projets, les différents acteurs ont pris de nombreux engagements réciproques, qui rentrent dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

Ils se sont notamment engagées à promouvoir le bilinguisme : une signalétique en langue régionale sera mise en place dans les bâtiments et des interventions en alsacien seront réalisées par des animateurs.

D'autres engagements consistent à promouvoir le métier d'assistant maternel car de nombreux assistants vont partir à la retraite dans les prochaines années, de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, de mettre en place un système de tarification sociale, ou encore d'ouvrir les structures sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le coût global du projet porté par la Commune de Drusenheim s'élève à 2 518 106 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 2 518 106 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Réhabilitation / extension d'un périscolaire par la Commune de Drusenheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace,

au bénéfice de la Commune de Drusenheim, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 377 715 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 518 106 € HT.

A4 - Création d'un foyer seniors à Schirrhein, par la Commune de Schirrhein :

Le projet de foyer seniors, sera installé dans les anciens locaux de la caserne des pompiers et de l'atelier communal, transformés et étendus, situés au centre du village et à côté de la Mairie. Ce lieu, d'une surface totale de 311m², pourra accueillir environ 20 personnes et disposera de différents équipements adaptés (salle d'activités, cuisine pédagogique...). Des animations pour les seniors seront proposées dans ce foyer, avec la possibilité de prendre le repas de midi sur place.

Ce projet s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires.
- Objectif opérationnel : développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, (...).

Au titre des engagements réciproques, la Commune s'engage notamment à recruter et à financer de manière pérenne le poste à temps plein en charge de la gestion et de l'animation de ce lieu. L'association Harzknubbe aura pour sa part la mission de coordonner les activités proposées.

Le coût global du projet porté par la Commune de Schirrhein s'élève à 1 853 401 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 1 248 371 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Création d'un foyer seniors à Schirrhein » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Commune de Schirrhein, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 249 675€ représentant 20 % d'une dépense éligible de 1 248 371 € HT.

B. CANTON DE BRUMATH

Deux projets du canton de Brumath sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 558 128 € pour un coût total de dépenses éligibles de 3 602 699 € HT.

B1 - Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries, par la Commune de Gries :

Le projet de transformation de l'ancien corps de ferme en cœur de village a pour objectif de constituer une figure de proue du patrimoine bâti alsacien. Il comportera :

- la rénovation de la maison alsacienne qui se trouve à l'avant de cette propriété, afin de la transformer en Bibliothèque Municipale dans un lieu plus adapté ;
- la rénovation et agrandissement des dépendances arrières de la maison pour les transformer en accueil périscolaire petite enfance 3-6 ans d'une capacité de 50 enfants ;
- l'aménagement d'un espace culturel et d'animations au niveau de la cour de ferme, ainsi tout en préservant le patrimoine naturel et en développant la biodiversité sur le reste du site.

Ces projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu cohésion sociale : Conforter l'offre de services pour nos publics prioritaires.
- Objectif opérationnel : renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

- Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires.

Objectif opérationnel : soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Les engagements réciproques des différents partenaires, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur les thématiques de la petite enfance, du bilinguisme et de la lecture publique.

Le coût global du projet porté par la Commune de Gries s'élève à 4 535 699 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 3 602 699 € HT.

A noter que le projet a sollicité par ailleurs un soutien financier de la CeA au titre du Plan Patrimoine Emblématique de l'Alsace, portant sur une partie des dépenses non éligibles au FAA.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots » 68 Rue Principale à Gries, au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Commune de Gries, à travers deux subventions d'investissement :

B1 / 1 - Pour la partie Périscolaire, halle, extérieurs : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 433 488 € € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 889 920 € HT.

B1 / 2 - Pour la partie Bibliothèque : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 124 640 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 712 779 € HT. Toutefois, conformément aux dispositions du règlement des FCA et FAA, déduction sera faite du montant de 17 916 € attribué précédemment à la Commune de Gries pour le dossier FCA – Salle de lutte. Soit au final, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 124 640 €.

Soit au total (B1 / 1, B1 / 2) : deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 558 126 €, au bénéfice de la Commune de Gries, pour le projet « Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries.

C. CANTONS DE BISCHWILLER ET DE BRUMATH

Trois projets communs aux cantons de Bischwiller et de Brumath sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 397 913 € pour un coût total de dépenses éligibles de 1 447 740 € HT.

C1 – Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan, par la Communauté de Communes Pays Rhénan (1^{ère} phase) :

Le Schéma directeur cyclable de la Communauté de communes du Pays Rhénan validé en novembre 2021 a pour ambition de développer un maillage cyclable du territoire qui lève les discontinuités entre les communes et territoire voisins.

Ce maillage représente près de 180 km d'aménagements dont 30% sont déjà existant. Les 3 nouvelles liaisons objet du présent rapport sont :

C1 / 1 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Leutenheim et Kauffenheim ;

C1 / 2 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et le rondpoint de la RD94/RD502 ;

C1 / 3 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Roppenheim et le Rhin.

Ces 3 itinéraires constituent une première phase de projets sollicitant la CeA au titre du Fonds d'attractivité Alsace. Les itinéraires suivants sont en phase de recrutement de la maîtrise d'œuvre, et feront l'objet de demandes de subventions à la CeA quand ils arriveront en phase APD.

Ces projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu Attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique.

Objectif opérationnel : développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Les engagements réciproques, détaillés dans la convention partenariale annexée, portent principalement sur la mise en place de Conventions d'entretien des itinéraires cyclables, une fois qu'ils auront été mis en service.

Par ailleurs, le partenariat avec l'Office de tourisme du Pays Rhénan devra permettre d'approfondir la mise en valeur touristique du maillage vélo qui se déploie.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet, à travers trois subventions d'investissement :

C1 / 1 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Leutenheim et Kauffenheim

Le coût global du projet porté par la Communauté de communes du Pays Rhénan s'élève à 371 553. € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 364 104 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Leutenheim et Kauffenheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 72 821 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 364 104 € HT.

C1 / 2 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et le rond-point de la RD94/RD502

Le coût global du projet porté par la Communauté de communes du Pays Rhénan s'élève à 435 080 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 423 647 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et le rondpoint de la RD94/RD502 » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 127 095 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 423 647 € HT.

C1 / 3 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Roppenheim et le Rhin.

Le coût global du projet porté par la Communauté de communes du Pays Rhénan s'élève à 659 989 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 659 989 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Roppenheim et le Rhin » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, à travers une subvention

d'investissement d'un montant maximal de 197 997 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 659 989 € HT.

Soit au total (C1 / 1, C1 / 2, C1 / 3) : trois subventions d'investissement d'un montant maximal de 397 913 €, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables ».

D. CANTON DE WISSEMBOURG

Deux projets du canton de Wissembourg sont soumis à votre approbation, représentant un soutien de 229 076€ pour un coût total de dépenses éligibles de 1 527 174 € HT.

D1 - Construction d'un périscolaire à Hoffen et aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg, par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

Le projet se compose de :

D1 / 1 – la construction d'un périscolaire à Hoffen d'une capacité de 70 places sur 619 m² de surface utile profitant de la création par la commune d'un groupe scolaire pour 125 enfants regroupant ainsi en un même site les écoles fonctionnant actuellement au sein de la localité de Hoffen et de ses communes associées de Hermerswiller et Leiterswiller. ;
D1 / 2 – l'aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. Suite au travail réalisé avec les équipes pédagogiques, sont prévus la création d'un terrain de sport, de deux potages pédagogiques, d'une aire de jeux, d'un préau, d'un parcours aventure et la plantation de 19 arbres, boques et de haies fleuries.

Ces projets s'inscrivent dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire 2022-2025 du Nord Alsace :

- Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de services pour nos publics prioritaires.
Objectif opérationnel : renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Dans le cadre de ces projets, les différents acteurs ont pris de nombreux engagements réciproques, qui rentrent dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

Ils se sont notamment engagées à promouvoir le bilinguisme : une signalétique en langue régionale sera mise en place dans les bâtiments et des interventions en alsacien seront réalisées par des animateurs.

D'autres engagements consistent à promouvoir le métier d'assistant maternel car de nombreux assistants vont partir à la retraite dans les prochaines années, de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa, de mettre en place un système de tarification sociale, ou encore d'ouvrir les structures sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Le coût global du projet porté par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour les deux projets s'élève à 3 613 136 € HT. Le montant total des dépenses éligibles s'établit à 1 527 174 € HT.

Il vous est proposé de contribuer au financement du projet de « Construction d'un périscolaire à Hoffen et Aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg » au titre du Fonds Attractivité Alsace, au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, à travers deux subventions d'investissement :

D1 / 1 - Pour la partie Construction d'un périscolaire à Hoffen : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 203 374 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 355 826 € HT.

D1 / 2 - Pour la partie Aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 702 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 171 348 € HT.

Soit au total (D1 - 1, D1 - 2) : deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 229 076 €, au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, pour le projet de « Construction d'un périscolaire à Hoffen et Aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bischwiller

A1 - Réalisation d'une Halle de marché couverte, située place de la Liberté à Bischwiller, par la Commune de Bischwiller ;

A2 - Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim, par le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs ;

A3 - Réhabilitation / extension d'un périscolaire, par la Commune de Drusenheim ;

A4 - Création d'un foyer seniors à Schirrhein, par la Commune de Schirrhein.

B. Canton de Brumath

B1 - Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries, par la Commune de Gries :

- partie périscolaire
- partie bibliothèque

C. Cantons de Bischwiller et de Brumath

C1 - Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan, par la Communauté de Communes Pays Rhénan (1^{ère} Phase) :

- Itinéraire cyclable Roppenheim et le Rhin
- Itinéraire cyclable Gombsheim et le rond-point RD94/RD502
- Itinéraire cyclable Leutenheim et Kauffenheim

D. Canton de Wissembourg

D1 - Construction d'un périscolaire à Hoffen et aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg, par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

- Périscolaire à Hoffen
- Aménagements extérieurs périscolaire de Schoenenbourg

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace - Nord Alsace, 11 subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total maximum de 2 197 885 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent

rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, répartis comme suit :

A. Canton de Bischwiller

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 237 265 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 581 767 € HT au bénéfice de la Commune de Bischwiller pour le projet de « Halle de marché couverte située place de la Liberté à Bischwiller » au titre du Fonds Attractivité Alsace ;
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 148 113 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 493 710 € HT au bénéfice du Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs pour le projet de « Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim ».
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 377 715 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 518 106 € HT au bénéfice de la Commune de Drusenheim pour le projet de « Réhabilitation / extension d'un périscolaire par la Commune de Drusenheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace ;
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 249 675 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 1 248 371 € HT au bénéfice de la Commune de Schirrhein pour le projet de « Création d'un foyer seniors à Schirrhein » ;

B. Canton de Brumath

Deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 558 128 € au bénéfice de la Commune de Gries pour le projet de « Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries », détaillées comme suit :

- Pour la partie Périscolaire, halle, extérieurs : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 433 488 €
- Pour la partie Bibliothèque : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 124 640 €.

C. Cantons de Bischwiller et de Brumath

Trois subventions d'investissement d'un montant maximal de 397 913 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan – 1^{ère} Phase », détaillées comme suit :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 72 821 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 364 104 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Leutenheim et Kauffenheim »
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 127 095 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 423 647 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et le rondpoint de la RD94/RD502 »

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 197 997 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 659 989 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Roppenheim et le Rhin »

D. Canton de Wissembourg

Deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 229 076 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, pour le projet « Construction d'un périscolaire à Hoffen et aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg », détaillées comme suit :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 203 374 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 355 826 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour le projet de « Construction d'un périscolaire à Hoffen ».
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 702 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 171 348 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour le projet « Aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg ».
- D'approuver les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe au présent rapport, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et de m'autoriser à les signer ;
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avérerait nécessaire ;
- D'approuver la convention d'utilisation des installations sportives relative au projet concerné A2, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Drusenheim, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
- De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.
- Concernant les subventions relatives au projet C1 – Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan, par la Communauté de Communes Pays Rhénan (1^{ère} Phase), d'approuver les dispositions particulières de l'article 5.2. de la Convention partenariale, qui précise que :
Le versement du solde de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au porteur de projet est conditionné à la réalisation par ce dernier de l'engagement réciproque suivant mentionné à l'article 3.1., à savoir :

- *Faire valider par les services de la CeA, la conformité technique des aménagements cyclables réalisés qui impactent le réseau routier départemental, et/ou les itinéraires structurants identifiés d'intérêt alsacien par la CeA.*

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA | Montant |
|------------------|------------------|------------------|----------------|---------------------|--------------------|
| P063 | P063O016 | P063E07 | T01 | 3255 – 204-2324-54 | 1 434 792 € |
| P063 | P063O016 | P063E07 | T01 | 3253 – 204-2324-515 | 763 093 € |
| | | | | TOTAL | 2 197 885 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.